

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-É

Envoyé en préfecture le 07/01/2021

Reçu en préfecture le 07/01/2021

Affiché le

ID : 083-218301091-20201215-2020_56-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation

Date d'affichage

07 Décembre 2020

07 Décembre 2020

SEANCE DU QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT

N° 2020-56

L'an Deux Mille Vingt, le Quinze du mois de DECEMBRE, à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre **prescrit**
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme **PEREZ LEROUX**
Nathalie, Maire de la Commune, Conseillère Départementale du Var,
Présents : PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoints.
Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, Conseillères Municipales, Messieurs FABRE
Guillaume, BELISAIRE Louis, et BONOME Stéphane. Conseillers Municipaux.
Pouvoir : Loïc ORSET à Thomas BELISAIRE.

Secrétaire de séance : Madame BREZINA Yana.

Objet : Tableau des Emplois Communaux.

Madame le Maire expose à l'assemblée municipale :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Madame le Maire propose à l'assemblée la création de deux emplois permanents au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, faisant suite à l'avancement de grade de deux agents à la date du 1^{er} janvier 2021 :

- un poste à temps complet : (35 heures hebdomadaires) ;
- un poste à temps non complet : (25 heures hebdomadaires).

Les anciens emplois correspondants à l'ancien grade détenu par les agents sont conservés pour anticiper d'éventuels recrutements nécessaires à la Collectivité,

Considérant qu'il convient de modifier la délibération fixant le tableau des emplois en date du 29 Juin 2018.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide :

- de modifier comme suit le tableau des emplois ci-dessous proposé qui prendra effet à compter du : 1^{er} Janvier 2021,
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront prévus au budget de l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 07/01/2021

Regu en préfecture le 07/01/2021

Affiché le

Bescher
LeVraut

ID 083-218301091-20201215-2020_56-DE

| CADRES D'EMPLOIS | CATEGORIES | EFFECTIFS | DUREE HEBDOMADAIRE SERVICE (Nombre heures et minutes) |
|---|------------|-----------|--|
| FILIERE ADMINISTRATIVE : | | | |
| Attaché Territorial | A | 1 | 1 poste à 35 heures |
| Adjoint Administratif | A | 1 | 1 poste à 35 heures |
| TOTAL | A | 2 | |
| FILIERE TECHNIQUE : | | | |
| Agent de Maîtrise Territorial | C | 1 | 1 poste à 35 heures, |
| Adjoint Technique Principal 2 ^e classe | C | 2 | 2 postes à 35 h, |
| Adjoint Technique Principal 2 ^e classe | C | 1 | 1 poste à 25 h, |
| Adjoint Technique Territorial | C | 2 | 2 postes à 35 heures |
| Adjoint Technique Territorial | C | 1 | 1 poste à 25 h |
| Adjoint Technique Territorial | C | 1 | 1 poste à 17 h 50 mn |
| TOTAL | C | 8 | |

Fait et délibéré en Mairie de La Roque-Esclapon, le jour, mois, et ans susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

Le Maire,
Nathalie PEREZ LEROUX



Nathalie Perez Leroux

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE
Le : 07/01/2021.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
Le : 07/01/2021.....
Le Maire

Nathalie Perez Leroux

